



Sont présents(es) : Michel Bergeron, maire Élise Bouchard, conseillère
Lucien Boily, conseiller no.2
no.1 Jean-
Pierre Ménard, conseiller
no.3

Sont absents(es) : Érik Chassé, conseiller Jean-
no.4 Denis Morel, conseiller
no.6

Est également présent:

Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 16 juin 2025 15h15 au lieu des sessions du Conseil sous la présidence de monsieur Michel Bergeron, Maire, et à laquelle il y a quorum légal.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolutions

3. Autorisation à signer la convention réseaux de distribution aériens / promoteur
4. Octroi du contrat pour le chemin des Sentiers
5. Autorisation achat d'une thermopompe pour le 132 rue Principale
6. Octroi du contrat de déboisement du chemin des Sentiers
7. Octroi du contrat de déboisement du sentier de motoneige au nouveau développement chemin des Sentiers
8. Vente du bois du chemin des Sentiers
9. Prix de vente des terrains par tirage au sort
10. Échange de terrain au Domaine Bouchard de M. Jean-Michel Duchesne et autorisation signataire
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE

La séance est ouverte à 15h15 par M. Michel Bergeron, Maire.

126-06-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par M. Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier.

Résolutions

127-06-25 3. AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION RÉSEAUX DE DISTRIBUTION AÉRIENS / PROMOTEUR

CONSIDÉRANT qu'un prolongement de réseau électrique aérien doit être installé au nouveau développement du chemin des Sentiers;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est requise afin d'autoriser les personnes qui signeront la convention avec Hydro-Québec et Bell Canada;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal de Lamarche autorise monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier, à signer la convention réseaux de distribution aériens / promoteur avec Hydro-Québec et Bell Canada et à agir au nom de la Municipalité de Lamarche

128-06-25 4. OCTROI DU CONTRAT POUR LE CHEMIN DES SENTIERS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lamarche développe un nouveau secteur résidentiel situé au chemin du Sentier;

CONSIDÉRANT que des appels d'offres pour la construction d'un chemin municipal, ont été envoyé à quatre entreprises;

CONSIDÉRANT que le contrat consiste à réaliser tous les travaux nécessaires pour la construction dudit chemin, conformément aux plans et devis préparés par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est:

- Le déblaiement de terre végétale et de matériaux de 2e classe;

- Le remblai avec les matériaux de déblai 2e classe aux fins de la construction d'un tel chemin;

- La mise en place d'une fondation supérieure granulaire MG-20 (150mm);

- La réalisation de fossés sur toutes la longueur du chemin;

- L'installation de ponceaux PEHD de 600 mm de diamètre;

- La pose de membrane géotextile de type 5;
- La protection des talus et fossés au besoin (empierrement, membrane, etc...)

CONSIDÉRANT que nous avons reçu trois soumissions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU à l'unanimité,

Que le conseil octroi le contrat de construction du chemin pour le nouveau développement du chemin des Sentiers à l'entreprise Excavation MJ au montant de 129 625.60\$ plus taxes.

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2025-05.

129-06-25 5. AUTORISATION ACHAT D'UNE THERMOPOMPE POUR LE 132 RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT le déménagement des bureaux municipaux dans la bâtisse du 132 rue Principale (*ancien presbytère*) durant la réfection de l'hôtel de ville;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil approuve l'achat d'une thermopompe au montant de 1 440\$ plus les taxes.

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2025-03.

130-06-25 6. OCTROI DU CONTRAT DE DÉBOISEMENT DU CHEMIN DES SENTIERS

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer un contrat pour le déboisement du nouveau chemin des Sentiers;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé à deux entreprises mais qu'une seule a répondu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

ET RÉSOLU à l'unanimité,

Que le conseil autorise l'octroi du contrat de déboisement à Les entreprises Fortin Tremblay et fils aux taux suivants:

- Abatteuse taux horaire de 275\$/h;

-Fardier taux horaire de 200\$/h;

- Prix fixe pour déménager l'abatteuse et le transporteur 1 800\$;

- Prix pour le retour du fardier 1 800\$;

En option:

- Enlèvement des chaines sur le transporteur pour traverser le chemin 1 000\$;

- Signaleur taux horaire de 85/h\$

Que les taux horaires seront calculés à partir du compteur d'heure à l'arrivée et à la fin.

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2025-05.

131-06-25 7. OCTROI DU CONTRAT DE DÉBOISEMENT DU SENTIER DE MOTONEIGE AU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT CHEMIN DES SENTIERS

CONSIDÉRANT la nécessité d'octroyer un contrat pour le déboisement du sentier de motoneige près du nouveau chemin des Sentiers;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise 9122-9872 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU à l'unanimité,

Que le conseil autorise l'octroi du contrat de déboisement du sentier motoneige à l'entreprise 9122-9872 Québec inc aux taux suivants:

- Abatteuse (petite) taux horaire : 115\$

- Tracteur / transporteur taux horaire: 115\$

- Mobilisation et démobilisation : 600\$

Que les taux horaires seront calculés à partir du compteur d'heure à l'arrivée et à la fin.

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2025-05.

132-06-25 8. VENTE DU BOIS DU CHEMIN DES SENTIERS

CONSIDÉRANT le déboisement du chemin des Sentiers;

CONSIDÉRANT l'évaluation du service d'aménagement de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'environ 200 m3 de bois mélangés;

CONSIDÉRANT le prix du bois est évalué à environ 30\$ du m3 du marché;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Pierre Ménard

ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre le bois au montant de 6 000\$ à Martin Lessard et payable avant le 31 juillet 2025. Dépassé cette date, des pénalités d'intérêts seront ajustées quotidiennement selon le taux de la Municipalité.

Que tout les frais de transport ou tout autre frais soient à la charge de l'acheteur.

Que la Municipalité de Lamarche n'a aucune responsabilité concernant l'évaluation de l'ingénieur forestier de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Que le bois doit être entièrement transporté avant le 1er juillet 2025.

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2025-05.

133-06-25 9. PRIX DE VENTE DES TERRAINS PAR TIRAGE AU SORT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lamarche va procéder à un tirage au sort pour l'attribution de certains terrains résidentiels situés au chemin Pointe-Nature et au chemin des Sentiers;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire fixer le prix de vente de ces terrains;

EN CONSEQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily
APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal fixe le prix de vente des terrains visés par le tirage au sort comme suit :

- Pour les terrains situés au chemin des Sentiers :20 000\$ plus les taxes applicables ;
- Pour les terrains situés au chemin Pointe-Nature: 10 000 \$ plus les taxes applicables;
- Pour les terrains situés au chemin rue du Plateau: 10 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces prix incluent les frais d'acquisition du terrain, mais n'incluent pas les frais de notaire, ni les frais de raccordement aux services municipaux, lesquels demeurent à la charge de l'acheteur ;

QUE ces prix s'appliquent uniquement pour les terrains attribués lors du tirage au sort prévu en septembre 2025, et pourront être révisés pour toute attribution future.

134-06-25 10. ÉCHANGE DE TERRAIN AU DOMAINE BOUCHARD DE M. JEAN-MICHEL DUCHESNE ET AUTORISATION SIGNATAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité procède actuellement au développement du chemin des Sentiers

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir une partie du lot 5 849 753 au cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Chicoutimi, appartenant à Jean-Michel Duchesne afin de régulariser l'usage du chemin existant et d'assurer le bon développement du Domaine Bouchard ;

ATTENDU QUE Jean-Michel Duchesne entend conserver le résiduel du lot 5 849 753 et envisage éventuellement de le morceler;

ATTENDU QUE la Municipalité procédera à l'installation des infrastructures municipales, notamment les réseaux d'aqueduc, dans le cadre du développement du chemin des Sentiers;

ATTENDU QUE la Municipalité, lorsqu'elle sera officiellement propriétaire en titre de la parcelle concernés, sera en mesure de transférer en faveur de Jean-Michel Duchesne, une partie du lot 5 851 373 d'une superficie de 2 676,1 mètres carrés (correspondant au futur lot 6 688 832), offrant à Jean-Michel Duchesne la possibilité de procéder ultérieurement à un morcellement et de créer de nouveaux terrains, sous réserve du respect de la réglementation de zonage applicable;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des deux parties de procéder à un acte d'échange portant sur les parcelles ci-après décrites, selon les conditions énoncées aux présentes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

APPUYER PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil autorise M. Michel Bergeron, maire et M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents pour cette échange.

Que la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2025-05.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 15h33 et se termine à 15h34.

135-06-25

12. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée, il est 15 h 35.

Nous soussignés, monsieur Michel Bergeron, maire à la Municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signés le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Michel Bergeron, maire

Hendrick M. Larouche, directeur
général et greffier-trésorier

Annick Lachance, Directrice
générale adjointe et greffière-
trésorière adjointe

Lucien Boily, maire suppléant